




# Adopter un modèle sobre et décarboné

## RÉNOVER ET GÉRER LE PARC OLYMPIQUE POUR AMÉLIORER SA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

<b>Contexte et constat</b>	<p>Le Parc Olympique est le bâtiment emblématique de la commune. Construit en 1990, pour les Jeux Olympiques d'Albertville, il a ensuite subi de nombreuses transformations intérieures. Ce bâtiment d'environ 21 000 m<sup>2</sup> est le seul Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1<sup>ère</sup> catégorie de la commune. Il abrite aujourd'hui de nombreuses activités (patinoire, piscine, fitness, spa, bowling, garderie, bar musical, quinte médical, restaurant..).</p> <p>Les installations au niveau de la patinoire sont vieillissantes et obsolètes, le système de chauffage par chaudière fioul est dépassé. Malgré des opérations régulières d'entretien et divers travaux réalisés au fil de l'eau, aucune rénovation généralisée n'a jusqu'à présent été menée et les consommations énergétiques sont importantes, tout comme les déperditions liées à des modes constructifs des années 1990, moins performants que ceux utilisés de nos jours.</p> <p>Une GTC a été installée (Gestion Technique Centralisée) dès 2012, permettant une centralisation de la gestion et des commandes du bâtiment, une optimisation des flux énergétiques via notamment la valorisation de la chaleur générée par les groupes froids de la patinoire pour le chauffage du bâtiment et de la piscine. Cette centralisation permet des économies substantielles de chauffage mais le Parc Olympique consomme aujourd'hui environ 160 000 litres de fioul/an et 1 550 000 kWh d'électricité.</p> <p>Ce bâtiment est assujéti au décret tertiaire de 2019, qui vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments d'activité à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> de -40% d'ici 2030, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050 par rapport à une année de référence.</p>		
<b>Description</b>	<p>Cette action est dissociée de l'action 2.2.1 du fait de l'importance du bâtiment et des caractéristiques propres liées à ses activités. Elle s'organise en 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment.</li> <li>- gestion optimisée de la performance énergétique du bâtiment via une gestion centralisée GTC et la récupération de chaleur de la production de froid.</li> <li>- évaluation du potentiel d'équipement du bâtiment en énergie renouvelable (solaire)</li> </ul> <p>Pour ce faire on pourra s'appuyer sur différents audits concernant le groupe froid ou encore un audit énergétique complet du bâtiment servant d'état des lieux à la maîtrise d'œuvre. Pour les travaux, il s'agira notamment de travailler sur l'enveloppe du bâti (bardages et isolation, menuiseries extérieures, toitures) et de mener une réflexion sur la ventilation et le chauffage en adéquation avec les besoins qui pourront être requalifiés. Il est envisagé à ce stade l'utilisation de matériaux biosourcés et de bois issus de forêts gérées durablement, ainsi qu'un chauffage à énergie renouvelable, sous réserve des études de faisabilité.</p> <p>Les différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de l'audit groupe froid, réalisation d'un audit énergétique complet et relevé géomètre complet du bâtiment,</li> <li>- Définition des besoins, requalifications des espaces si besoin et écriture d'un programme de travaux destiné à la maîtrise d'œuvre, faisabilité d'équipement solaire,</li> <li>- Lancement des opérations (Marché de MOE, marchés de travaux) et réalisation des travaux (second plan d'actions Méribel 2038),</li> <li>- Analyse comparative des consommations énergétiques avant / après travaux (à terme, second plan d'actions Méribel 2038),</li> <li>- Parallèlement, exploitation et optimisation de la GTC.</li> </ul>		
<b>Pilote</b>	Commune des Allues 	<b>Partenaires</b>	Financeurs (DSIL/DETR, Région, FDEC, SDES ...) APTV et ADEME via le fonds chaleur





## Adopter un modèle sobre et décarboné

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	x	x	x	x
Moyens financiers	<b>Montant Global : 568 000 € HT</b> Montant des travaux globaux de rénovation 2025-2028 estimés à 5 000 000 € à préciser.			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	18 000 €	50 000 €	500 000 €	Prévisionnel 5 000 000 € (2025-2028)
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	Commune	Commune	A préciser : Commune, fonds chaleur, autres financeurs	A préciser : Commune, fonds chaleur, autres financeurs
Moyens humains	Groupe de travail « requalification du PO » Chargé d'opération bâtiment Commande publique pour les marchés (MOE et travaux)			
Risques identifiés	Budgets liés à l'action Aboutissement du groupe de travail Validation des orientations politiques pour ce projet			
Actions liées	Action 2.2.1 - Rénovation des autres bâtiments communaux Action 2.2.3 - Rénovation du bâtiment de l'Office de tourisme Action 2.2.4 - Optimiser l'empreinte carbone du fonctionnement et de l'exploitation des bâtiments communaux			
Bénéfices attendus				
	<b>Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)</b> Réalisation des travaux de rénovation énergétique dans le second plan d'actions Méribel 2038, changement des groupes froid et chaud. Rénovation des autres bâtiments communaux (action 2.2.1) et application des objectifs du décret tertiaire à tous les bâtiments communaux. Sous réserve de faisabilité, installations photovoltaïques. le toit de la patinoire.			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	GTC Economies de 7340 W (LED spa et fitness)	GTC Audits: 100% Aboutissement du groupe de travail	GTC Marché MOE	GTC Marchés de travaux Engagement des travaux
Indicateurs de résultat	Finalisation études de maîtrise d'oeuvre Engagement des travaux de rénovation énergétique d'ici 2025 GTC opérationnelle A terme (post 2025, après finalisation des travaux), analyse comparative des consommations énergétiques avant / après travaux : baisse des consommations conformes au décret tertiaire ( 60% de réduction)			
	<b>Info / Focus carbone</b> Les consommations énergétiques du PO étaient en 2019 de 74 401 L de fioul et 1 628 298 kWh d'électricité.		Cela représente un bilan carbone des consommations d'énergie en 2019 de <b>665,815 T CO<sub>2</sub> eq.</b>	